



ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

ARRÊTÉ N° 2026/19

Le Maire de la commune de Maincy,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

VU le Code de la Voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

VU le Nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5 ;

VU la demande du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, Hôtel du Département, 77010 MELUN Cedex, concernant l'organisation de la **RANDO DES 3 CHATEAUX 2026** qui se déroulera le **DIMANCHE 12 AVRIL 2026** et qui empruntera les voies communales de Maincy ;

CONSIDERANT que pour la bonne exécution de la manifestation et afin d'assurer la sécurité des randonneurs et des fanfares, il y a lieu de fixer les conditions suivantes ;

ARRETE :

- Art. 1^{er}** - Le stationnement, Place des Fourneaux, sera interdit du samedi 11 avril 2026, 20h00, au dimanche 12 avril 2026, 21h00, sous peine d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules.
- Art. 2** - La présente autorisation est délivrée uniquement aux jours et horaires susmentionnés. Elle sera périmée de plein droit, si le bénéficiaire n'en a pas usé, avant l'expiration du délai.
- Art. 3** - Dès l'achèvement de la manifestation, le permissionnaire devra réparer tous dommages éventuellement causés et restituer le domaine public dans son état initial.
- Art. 4** - Sans préjudice de la révocation de l'autorisation, le permissionnaire pourra être poursuivi pour contravention de voirie s'il ne se conforme pas aux prescriptions imposées.
- Art. 5** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Art. 6** - Tous les agents de la force publique sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Melun
 - Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Melun
 - Police Intercommunale
 - SDIS de Vaux-le-Pénil
 - ARD

- SMITOM
- Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Maincy, le 3 avril 2026

Le Maire,
Alain PLAISANCE

